

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre en date du 29 Juillet 1968, M. Arthur HAUTBOIS qui loue à la Commune un immeuble dit "LUNA PARK" sis à la Montagne et dans lequel est installée une école, m'a demandé de vouloir bien envisager la revalorisation du montant de son loyer qui est de Frs CFA 15 000 depuis 1966.

L'intéressé souhaite que le montant dudit loyer soit porté à 40 000 Frs CFA. Cette augmentation m'ayant paru exagérée, j'ai transmis la lettre de l'intéressé au Service des Domaines aux fins d'obtenir un rapport d'estimation de la valeur locative de l'immeuble en cause.

De l'examen dudit rapport reçu le 17 Octobre dernier, il ressort que le prix de location mensuel pourrait être porté à 35 000 Frs CFA, ce qui a été par ailleurs accepté par M. HAUTBOIS par lettre en date du 11 Octobre 1968. Cette augmentation prendrait effet à compter du 1er Octobre 1968.

Les crédits correspondants sont prévus au Chapitre 932 - Article 630 du budget 1968.

La question a été soumise à la Commission du budget qui, dans sa séance du 26 Novembre dernier, a émis un avis favorable.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

M. BOURHIS. - Il est facile au Service des Domaines de dévaluer un loyer. J'estime que 40 000 Frs ne sont pas excessifs.

LE MAIRE. - M. HAUTBOIS a accepté la somme de 35 000 Frs.

M. LAURET. - Pourquoi n'achète-t-on pas ce local ?

M. MONDON. - M. HAUTBOIS demandait 6 millions pour son local. Le Service des Domaines avait estimé que le prix était trop élevé, et M. HAUTBOIS ne voulait pas descendre en dessous de 6 millions.

Mis aux voix le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

Direction des Affaires Financières  
3<sup>ème</sup> Bureau

Approuvé  
St-Denis le 14 janvier 1969  
Le Préfet

P/le Préfet et par délégation  
Secrétaire Général pour  
les Affaires Economiques

Signé : Ph. Bourreau

Pour copie conforme.

St-Denis le 14 janvier 1969

P/le Préfet : le Directeur des Affaires Financières

Signé : Ch. Vergereau